

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 janvier 2007

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme CHOUX  
**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - M. MAGLICA - M. NUDANT (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme WILLIAMS - Mme THYBAULT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - M. HELIE  
**Membres absents** :

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Acquisition d'articles de quincaillerie et de petit outillage, de produits sidérurgiques, de matériels de plomberie et de chauffage, de matériels électriques et d'éclairage intérieur au nom du groupement de commandes entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et les régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre - Signature des marchés**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 26 juin et 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la mise en appel d'offres de l'acquisition d'articles de quincaillerie et de petit outillage, de produits sidérurgiques, de matériels de plomberie et de chauffage, de matériels électriques et d'éclairage intérieur nécessaires à l'entretien des divers bâtiments de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et des régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre et m'a autorisé à lancer la procédure au nom du groupement constitué par ces derniers.

En application de l'article 59 du code des marchés publics pour les appels d'offres ouverts, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés listés ci-après.

Numéro et intitulé du lot	Numéro du marché	Entreprise	Montants minimum et maximum annuels des marchés
Lot 1 : articles de quincaillerie	2007 0004	Foussier	45 000 € TTC 110 000 € TTC
Lot 2 : petit outillage	2007 0005	Durupt	20 000 € TTC 50 000 € TTC
Lot 3 : produits sidérurgiques	2007 0006	Nozal	35 000 € TTC 100 000 € TTC

Lot 4 A : matériel de plomberie et de chauffage	2007 0007	Sider	35 000 € TTC 90 000 € TTC
Lot 4 B ; matériel de plomberie et de chauffage	2007 0008	Verney	35 000 € TTC 90 000 € TTC

Lot 5 A : matériels électriques	2007 0009	Rexel-Facen	30 000 € TTC 100 000 € TTC
Lot 5 B : matériels électriques	2007 0010	Appro 5	30 000 € TTC 100 000 € TTC
Lot 5 C : matériels électriques	2007 0011	C.G.E.D.	30 000 € TTC 100 000 € TTC

Lot 6 A : sources lumineuses pour éclairage intérieur	2007 0012	Rexel-Facen	35 000 € TTC 70 000 € TTC
Lot 6 B : sources lumineuses pour éclairage intérieur	2007 0013	S.D.M.E.	35 000 € TTC 70 000 € TTC

La pondération des critères de choix des offres retenues est la suivante :

- 50 % : la qualité des fournitures et la conformité au cahier des charges,
- 20 % : le stock permanent : les fournisseurs devront pouvoir justifier d'un stock minimum de cinq articles afin d'en assurer une utilisation ou une pose immédiate,
- 15 % : le prix des fournitures calculé sur le détail estimatif et sur le bordereau de prix,
- 15 % : le prix d'articles autres que ceux figurant sur le détail estimatif et sur le bordereau de prix mais défini dans le catalogue fournisseur après application du rabais proposé.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer les marchés relatifs à l'acquisition d'articles de quincaillerie et de petit outillage, de produits sidérurgiques, de matériels de plomberie et de chauffage, de matériels électriques et d'éclairage intérieur, ainsi que tout acte à intervenir pour leur exécution .

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

31 JAN. 2007



**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 31 JAN 2007

Alain MILLOT